

# ALLIANZ AUTO PLUS

## Remboursement ultra rapide des sinistres

Allianz Maroc met à la disposition des Assurés un service permettant d'obtenir un remboursement de leurs sinistres ne dépassant pas 20.000 dhs dans les 24h:

- 1- Suite à un sinistre automobile matériel, l'Assuré contacte l'Assistance au 0802 057 057 ou au 05 22 957 538
- 2- L'Assistance (Constateur) se déplace sur les lieux de l'accident, établit le constat, prend en photo le véhicule endommagé et récupère toutes les informations utiles
- 3- L'Assistance adresse une notification à la Compagnie
- 4- Notre Centre Relation Client contacte l'Assuré pour lui confirmer la prise en charge de son dossier sinistre et lui proposer de le pré-évaluer la base des éléments transmis par l'Assistance.

- 5- Si l'Assuré est d'accord pour la pré-évaluation, la Compagnie ouvre son dossier sur système, fait expertiser les dégâts et notifie l'Intermédiaire

*Si l'Assuré n'accepte pas la pré-évaluation de son sinistre, le Centre Relation Client l'oriente vers son Intermédiaire afin de suivre la procédure habituelle.*

- 6- Le Centre Relation Client informe l'Assuré du montant de l'indemnisation, une fois l'évaluation effectuée

- 7- Si le montant proposé est accepté, le Centre Relation Client dirige l'Assuré vers l'Intermédiaire pour récupérer son Indemnisation

- 8- Si l'Assuré n'accepte pas le montant proposé, le Centre Relation Client le dirige vers son Intermédiaire pour suivre la procédure habituelle.

### Cas spécifiques

Le Centre Relation Client propose aux Assurés résidant à Casablanca et Région les deux possibilités suivantes:

- Se diriger vers notre Centre d'Expertise et d'Indemnisation Automobile Rapide Allianz Taawid Auto pour se faire indemniser en moins de 30 minutes.
- Faire pré-évaluer leur sinistre par la Compagnie : étapes 4 à 8 décrites ci-dessus

Si le montant du sinistre pré-évalué **dépasse 20.000 dhs**, le Centre Relation Client contacte l'Assuré pour :

- L'informer que son sinistre ne rentre pas dans le processus d'indemnisation ultra rapide
- Lui demander de prendre attache avec son Intermédiaire afin de suivre la procédure habituelle.